

« Les USA lâchent le Conseil pour de fausses raisons »

DIPLOMATIE Des experts analysent la décision de Washington à l'ONU

- Créé pour protéger les droits humains, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU est critiqué par Washington, qui l'a quitté.
- Certes imparfait, il joue un rôle essentiel.

L'ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU, Nikki Haley, a expliqué que son pays quittait le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH) parce que le Venezuela, la Chine, Cuba et la RD Congo y siègent, et que les propositions américaines visant à pouvoir exclure à la majorité simple et non plus qualifiée un membre ne respectant pas les droits humains ont été balayées. Et, enfin, parce que le Conseil s'acharne contre Israël plus que contre tout autre pays.

1 Certaines critiques des USA sont-elles justifiées ? « Non, explique François Dubuisson, professeur de droit international à l'ULB. Le Conseil des droits de l'homme (CDH) a été conçu comme une Assemblée générale réduite à 47 membres, avec des sièges pour chaque groupe régional. Il ne s'agit pas d'un club sélectif d'Etats vertueux. De toute façon, on peut faire des reproches à pratiquement tous les Etats. Sur le thème de l'accueil des réfugiés, la Jordanie et le Liban se comportent beaucoup

mieux que de nombreux pays occidentaux. Certes, les pays candidats s'engagent à respecter l'Etat de droit. Mais ils sont élus par l'Assemblée générale de l'ONU, il s'agit donc avant tout d'un forum politique. Dans ces conditions, il est plus logique de conserver une majorité qualifiée si l'on veut exclure un membre. Et puis tout est politique : Nikki Haley n'a pas protesté contre la présence au CDH de l'Arabie saoudite, allié des USA, malgré ses crimes au Yémen... »

2 Le Conseil des droits de l'homme est-il efficace ? « Le

Conseil a ses défauts, mais il joue un rôle essentiel en prenant en compte de très graves abus commis partout dans le monde, détaille Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch. Il a lancé des enquêtes sur des violations commises en Syrie, au Yémen, au Burundi, en Birmanie ou au Soudan du Sud, et travaille sur des thèmes tels que la migration, le contre-terrorisme, la protection des femmes, des handicapés ou des LGBT ». « Ces recherches thématiques font aussi avancer la lecture du droit, enchaîne François Dubuisson. En examinant de façon pratique l'application de la déclaration des droits de l'homme, elles nous sont très utiles pour nous, juristes. »

Le CDH a aussi créé l'Examen Périodique Universel (EPU) que

passent tous les pays membres de l'ONU tous les 4 ou 5 ans. Ils doivent rendre des comptes sur la façon dont ils respectent les droits humains, et expliquer d'une fois à l'autre ce qu'ils ont fait pour améliorer des points dé-

fectueux. « Et les 47 Etats siégeant y sont soumis plus fréquemment, précise François Dubuisson. Certes, lors de l'EPU, les Etats sont jugés par leurs pairs, on reste donc en partie dans un processus politique dans lequel les relations diplomatiques et commerciales ont un certain poids. Mais cet examen incite les Etats à se mettre en ordre, et les ONG ont voix au chapitre ».

3 Israël est-il réellement maltraité par le Conseil ? « Le cas d'Israël est examiné de façon récurrente par le CDH

parce que l'occupation et la colonisation israélienne persistent : la Palestine est donc à l'ordre du jour chaque année, decode le professeur de l'ULB. D'autres situations critiques sont également examinées de façon récurrente : l'Iran, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan du Sud... Et s'il y a eu une commission d'enquête sur la colonisation de la Palestine, d'autres ont été consacrées aux crimes commis en Syrie, au Yémen, en Birmanie ou au Congo. La situation en Palestine n'est donc qu'un cas parmi d'autres. Et si elle est aussi soulevée, c'est parce qu'il est quasi impossible de faire adopter une résolution critique par le Conseil de sécurité, puisque les Etats-Unis apposent toujours

leur veto, sauf fin 2016, à la fin du second mandat d'Obama. Par contre, quand il y a des votes à l'Assemblée générale ou au CDH, il y a toujours une très large majorité pour les voter ».

4 Quelle seront les conséquences du retrait américain ?

« Lorsque le CDH a été créé en 2006, les Etats-Unis de W. Bush avaient préféré rester à l'écart. C'est Obama qui a voulu y engager son pays, analyse François Dubuisson. La dernière décision de Trump me semble surtout néfaste pour les USA, qui vont perdre une partie de leur poids et leur possibilité d'influencer ou de contrôler le reste du monde au sein du CDH ». ■

VÉRONIQUE KIESEL

TRUMP LE VEUT

D'autres retraits US

Depuis son arrivée à la Maison Blanche en janvier 2017, Donald Trump a déjà retiré les USA de l'Unesco et du Pacte mondial sur la migration, et coupé les financements à des programmes de planning familial dans le monde. Il a aussi annoncé le retrait américain de l'Accord de Paris sur le climat et de l'Accord sur le nucléaire iranien qui avait été endossé par l'ONU. Il a également retiré les Etats-Unis du Traité transpacifique, un accord de libre-échange signé fin 2015 entre les Etats-Unis et onze pays du Pacifique.

V.K.